



EPREUVE: 1^{er} RALLYE DE LUXEMBOURG – ASAF
VISA ASAF N°: N – 026 RA
DATE: 22-23 et 24 octobre 2010
ORGANISATEUR: Automobile Club Famenne-Bayard
En collaboration avec le Rallye Supporter Club Lux (RSCL)
NO D'ENTREPRISE 462 065 834

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Centre Turelbach rue Principale L-9168 Mertzig

REMARQUE:

R.T.G. = Règlement Technique Général
R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallies

I. TIMING

Mardi 31 août 2010		Parution du règlement
Lundi 13 septembre 2010		Ouverture des inscriptions et des paiements
Lundi 27 septembre 2010	20:00 Heures	Fin de la période des engagements assurés pour les «engagés prioritaires» (Art 4.2 du R.P.R.)
Mardi 19 octobre 2010	19:00 Heures	Clôture de réception des engagements à droits simples.
	20:00 Heures	Attribution des numéros
Jeudi 21 octobre 2010	10:00 Heures	Publication de la liste des engagés sur le Site Internet : www.rallyluxembourg.com
Vendredi 22 octobre 2010	08:00 Heures	Ouverture de la Permanence: Centre Turelbach rue principale L-9168 Mertzig
	08 :30 heures	Fin des engagements à droits majorés.
	10:00 – 12 :00 Heures	Distribution du Road-book (Un Road-book supplémentaire 50 €)
	10:00 Heures	Début des reconnaissances
	18 :00 heures	Fin des reconnaissances
	19:00 –heures	Ouverture des Vérifications administratives Centre Turelbach
	19 :00heures	Ouverture des vérifications techniques Voyages Wagener 4A, rue Kirchepad L-9170 Mertzig
	22:00 Heures	Fin des vérifications administratives
	23:00 Heures	Fin des vérifications techniques



Samedi 23 octobre 2010

De 07:00 à 08:00 Heures Ouvertures des éventuelles vérifications administratives complémentaires.

De 07:00 à 08:15 Heures Ouvertures des éventuelles vérifications techniques complémentaires.

08:30 heures Première réunion des Commissaires sportifs : ancienne Poste 19, rue principale, L-9168 Mertzig

09:15 Heures Publication de la liste des véhicules autorisés à prendre le départ.
Tableau officiel ; Centre Turelbach, L-9168 Mertzig.

11:30 Heures Départ de la 1^{ère} voiture du Parc d'assistance pour la 1^{ère} étape de la 1^{ère} section CR314 Merscheid

11:35 Heures Départ officiel au Podium :
rue de Merscheid L-9169 Mertzig

13:40 Heures Départ de la 1^{ère} voiture « Prov'Historic » au podium (heure approximative).

16:11 Heures Départ de la Section 2 (Podium)

20:42 heures Arrivée de la première voiture ASAF au podium.

20:52 heures Parc Fermé In **fin Jour 1**

Vers 22:07 Heures
Arrivée de la 1^{ère} voiture « Prov'Historic » au podium.

Vers 23:00 Heures
Affichage des résultats « Prov'Historic ».

Vers 23:30 Heures
Officialisation des résultats « Prov'Historic ».

Vers 23:40 Heures
Proclamation des résultats et remise des trophées « Prov'Historic ».

Dimanche 24 octobre 2010

09:00 heures Parc fermé Out :
première voiture - **Jour 2.**

09:25 heures Départ - Jour 2 :
3^{ème} section au podium.

13:11 heures Arrivée de la 1^{ère} voit au podium.

30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats.

30' plus tard : Officialisation des résultats.

30' plus tard : Remise des Prix.



II. ORGANISATION

Art. 1 – Organisation

L'ASBL Automobile Club Famenne Bayard en collaboration avec le Rallye Supporter Club Luxembourg organise, les 22, 23 et 24 octobre 2010, le 1^{er} Rallye de Luxembourg ASAF. Cette épreuve sera disputée conformément aux prescriptions de l'ASAF 2010 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE – ORGANISATEUR

Directeur de course	NYSSSEN Herman	Lic ASAF 0003
Directeur de course adjoint	JOTTARD Alain	Lic ASAF 0975
	HENROT Hugues	Lic ASAF 0835
	SCHROEDER Nico	Lic ACL
Directeur de la sécurité	DERNIVOIS Marc	Lic ASAF 0967
Directeur de la sécurité adjoint	GASS Marc, consultant	Lic SPA 1100466
Secrétaire du meeting	RIGAUX Chantal	Lic ASAF 0980
Secrétaire du meeting adjoint	REMY Serge	Lic ASAF 0803

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	VANDERLIN Pierre	Lic ASAF 0113
Membres	DOEMER André	Lic ASAF 0713
	VANSTEYVOORT aNDRÉ	Lic ASAF 0101
	SCHLEIMER Simone, consultante	Lic ACL 001

COLLEGE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

Président	PUISSANT JC	Lic ASAF 0957
Membres	BAR Yves	Lic ASAF 0802
	LIEMANS Katia	Lic ASAF 0902
	ERNOUX Pascal.	Lic ASAF 0179
	METNIK Olivier	Lic ASAF 0795
	EVARD Benoît	Lic ASAF 0969
Secrétaire	PREVOT Martine	Lic ASAF 0988

<u>OBSERVATEUR ASAF</u>	LIEGEOIS Jules	Lic ASAF 0937
--------------------------------	----------------	---------------

RELATIONS CONCURRENTS

BLASUTIG Léon	Lic ASAF 0850
FRIES Karl, consultant	Lic SPA 1054173
NOCKELS Charles stagiaire	

RESPONSABLES DES E.C.

Les responsables sportifs et de sécurité des EC sont ceux également affectés à la gestion de l'épreuve luxembourgeoise



III MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité.

Le 1^{er} Rallye de Luxembourg ASAF est une épreuve de type Rallye «B» comptant pour :

- PROV'HISTORIC CHALLENGE (CSAPN)
- CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE NAMUR
- CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Art.3 Description du parcours.

Le parcours est composé de 3 boucles identiques d'une longueur de 145,62 km comportant 4 Etapes de Classement désignées comme suit :

E.C. 1	Montage Jacques Streff	14.600 m.	97% asphalte / 3% terre
E.C. 2	Grand Garage Paul Wengler	11.910 m.	100% asphalte
E.C. 3	Occasionsmaart	10.110 m.	100% asphalte
E.C. 4	Automobile Club Luxembourg	11.920 m.	100% asphalte

Total: 428,16 km, dont 145,62 km d'Etapes de Classement, soit 34,01 % pour 12 E.C. comprenant 97% d'asphalte. et 3% terre.

Nombre de jours : 2 - Nombre d'étapes : 2 - Nombre de sections : 3.

Les concurrents de la Division « Prov'Historic » ne participeront pas au jour 2.

Art. 4 Procédure d'engagement

A) ENGAGEMENT : ATTENTION : UN BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des «Vérifications», DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt **le LUNDI 13 septembre 2010** et au plus tard, le **MARDI 19 OCTOBRE 2010** avant 19H00 à RASQUIN Guy, 45 rue Principale L-9168 MERTZIG.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire de la BGL avec la mention «Rallye de Luxembourg ASAF»
IBAN LU75 0030 1463 0866 0000 Code Bic: BGLLLULL**

Tout renseignement relatif au paiement **peut être obtenu auprès de Monsieur Alain Majerus**
Tel +352 621 288 548 email : alma@email.lu

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au vendredi **le 22 octobre 2010 à 08:30 Heures**, moyennant le paiement d'une majoration de 20% €.

Le nombre de participants est limité à **140**

ATTENTION: Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

Remarque: Les **pilotes**, prioritaires aux termes de l'art. 4.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **27 septembre 2010 à 20:00 Heures.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.



B) FRAIS D'INSCRIPTION. (VOIR ART. 3.11. du R.S.G. DES PRESCRIPTIONS ASAF 2009)

Le droit d'engagement pour les Div. 1,2 et 3 s'élève à **190 €**
Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à **230 €**
Le droit d'engagement pour la Div. Prov'Historic (PH et S/R) s'élève à **160 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf Division Prov'Historic (voir Art. 5 du R.T.G.).

C.) ATTRIBUTION DES NUMEROS (VOIR ART. 5 DU R.P.R)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le mardi 19 octobre 2010, à 20 heures, au Centre Turelbach à Mertzig.

Permanence: +352 621 15 63 41

A partir du mercredi 22 octobre 2010 à 10:00 h, l'affichage aura lieu sur le Site Internet :

www.rallyeluxembourg.com

Art. 5. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) RECONNAISSANCE (VOIR ART 2.3.5. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le vendredi le 22 octobre 2010 de 10:00 Heures à 18:00 Heures.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer: A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

Identité des juges de faits:

DE BARSY André

Lic. ASAF 0924

JANSSENS Joel

Lic. ASAF 0840

B) RAVITAILLEMENT (VOIR ART. 1.1.3. DU R.P.R.)

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve. Emplacements:

Chemin Repris (CR) 314 Merscheid – en direction Mertzig

Zone Artisanale op der Hei L-9809 à Hosingen (**Service «remoute»**)

C) ASSISTANCE (VOIR ART. 14 DU R.P.R.)

Lors de l'épreuve, les « assistances » se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book. Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées.

ATTENTION: MISE HORS COURSE A LA 1ère INFRACTION CONSTATEE



IV CENTRE DE L'EPREUVE (VOIR PLAN D'ACCES)

Art 6. Super Rallye - Parcs - E.C. Show - Heure officielle.

6.1. Nouveau départ après un abandon.

Tout équipage ayant abandonné de manière involontaire lors du jour 1 pourra prendre un nouveau départ lors du jour 2 . Cet équipage est censé prendre le départ du Jour 2 à moins qu'il n'indique expressément par écrit son intention de se retirer de l'épreuve.

Après que le directeur de course ait été informé d'un abandon, l'équipage doit remettre son carnet de contrôle. Lorsque l'abandon a lieu sur une épreuve spéciale, l'heure de cette spéciale ne sera pas inscrite.

Dans le cas d'une mise hors-course pour dépassement de retard du maximum autorisé, le concurrent concerné sera également autorisé à prendre un nouveau départ le jour 2. La pénalité en temps sera appliquée depuis le Contrôle Horaire où le concurrent concerné a dépassé le retard maximum autorisé.

Tout équipage ayant abandonné le dernier jour ne sera pas classé.

Pénalités.

Pour tous les équipages qui prennent un nouveau départ, une pénalité en temps sera infligée.

L'équipage sera pénalisé à raison de 5 minutes pour chaque épreuve spéciale non terminée lors du Jour 1 ajoutées au meilleur temps obtenu pour cette épreuve spéciale indépendamment du groupe / de la classe.

Si l'abandon survient après la dernière épreuve spéciale du Jour 1 , l'équipage concerné sera toutefois considéré comme n'ayant pas terminé cette dernière et les pénalités visées au présent article s'appliqueront.

Vérifications techniques.

Les équipages qui souhaitent prendre un nouveau départ, devront se présenter avec leur voiture une heure avant le Contrôle Horaire de départ du **Jour 2** pour vérifications techniques de la voiture, à la sortie du parc fermé.

6.2. Parc fermé (voir Art. 12 du R.P.R.)

Situation du parc fermé : (voir plan du parc d'assistance).

6.3. EC 1 – 5 – 9 E.C. Show

En cas de non – respect du nombre de tours : un ou plusieurs tour(s) en plus du nombre imposé : le concurrent reçoit le temps qu'il a effectivement réalisé.

En cas de non – respect du nombre de tours : un ou plusieurs tour(s) en moins du nombre imposé : le concurrent se verra attribuer le plus mauvais temps réalisé lors de ce passage dans l'EC plus 900 secondes.

6.4. Heure officielle

Heure officielle pendant toute la durée du rallye : horloge parlante des P&T Lux, n°té 12 419

Art 7. Vérifications techniques (voir Art. 1.1.8. et 3. du R.P.R.)

Les VT préliminaires auront lieu le 22 octobre 2010 à partir de 19:00 Heures, jusqu'à 23 :00 Heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des «Vérifications»

Emplacement: Voyages Wagener 4A, rue Kirchepad L-9170 Mertzig

TRES IMPORTANT : Les voitures immatriculées en Belgique en plaques «Z» blanche et verte (plaques « Marchands » ou « Essais ») se verront refuser le départ du Rallye de Luxembourg 2010. (De telles immatriculations ne peuvent être légalement utilisées hors de Belgique)

RAPPEL: Si un véhicule a été refusé lors des vérifications technique du vendredi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du samedi matin.



Les éventuelles V.T. finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné: Voyages Wagener, 4A, rue Kirchepad L-9170 Mertzig

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des V.T. après abandon ou sortie de route :

Voyages Wagener 4A, rue Kirchepad L-9170 Mertzig

Art 8. Vérifications administratives

a) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **vendredi 22 octobre 2010, à partir de 19:00 h. jusqu'à 22:00 heures.**

Situation : CENTRE TURELBACH, rue Principale, à Mertzig.

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **SAMEDI 23 OCTOBRE 2010** entre 07:00 h. et 08 :00 heures et se situeront au « CENTRE TURELBACH », à Mertzig

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assorties d'un « Titre de participation », (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

b) Récupération des licences en cours ou en fin d'épreuve.

Situation : **CENTRE TURELBACH**, rue Principale, à Mertzig.

En fin d'épreuve, la récupération des licences est possible à partir du moment de l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée, jusqu'au moment se situant une heure plus tard.

Un somme de 10 € (par licence) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence.

V. DOTATIONS

Art. 9 Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 24 octobre 2010 à 16:15 Heures au Centre Turelbach à Mertzig.

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit:

- Premiers de chaque classe de la Division PH (15-16-17-18-S/R)
- 3 premiers de la Division PH (classes 15-16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries: (voir Art 11 du R.S.G.) (calculé sur le classement des Div. 1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

N.B. : Vu le caractère exceptionnel de l'épreuve, organisée sur le site et dans le cadre du Rallye International du Luxembourg, des prix spéciaux seront également attribués aux concurrents de l'épreuve ASAF dont le résultat les situerait éventuellement, de façon théorique, aux 1^{ière} – 2^{ième} – ou 3^{ième} place du classement scratch du Rallye de Luxembourg 2010.



VI. POINTS DE CONTACT

Art. 10 Permanences

Jusqu'au 21 octobre 2010 à 12:00 Heures

RASQUIN GUY, 45, rue Principale, L-9168 MERTZIG
Tél. GSM +352 621 15 63 41

NYSSSEN Herman, 48, rue de Jauviat, B-5530 Yvoir
Tél. +32 82 612155 - GSM +32 478229357

A partir du 22 octobre 2010 à 08:00 Heures

Centre Turelbach, 21, rue Principale, L-9168 MERTZIG
Tél. +352 838244 – 223

Art. 11 Tableau d'affichage

Centre Turelbach, 21, rue principale, **L-9168 Mertzig**

VII. DIVERS

- A) Programmes: Centre Turelbach L-9168 Mertzig
B) Restauration, Hôtels: il faut s'adresser à Monsieur GLODT Marco. Tel +352 621 15 920
email : pt 98841@pt.lu
- C) Code de la route luxembourgeois.
- Il est interdit de faire chauffer mécaniquement les pneus.
 - Au moins une veste de sécurité et un triangle de sécurité est obligatoire dans la voiture
 - Les pilotes doivent pouvoir présenter leur permis de conduire lorsqu'un contrôle est effectué par les forces de l'ordre.

VIII. APPROBATIONS

Art. 12

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2010 seront d'application.

Art. 13

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par:

Yves Bar, administrateur CSAPN en date du
Katty Bario, responsable Rallye ASAF en date du 31/08/2010.

Ce règlement est approuvé sous réserve de la présentation de la fiche d'homologation établie par l'Inspecteur-Sécurité désigné par la Fédération.



Formulaire d'engagement et feuille des vérifications techniques : voir annexes.